



MC Maintenance en Equipement Thermique Individuel

Le métier

Le titulaire de la Mention Complémentaire de Technicien de Maintenance assure la mise en service, les réglages nécessaires et l'entretien des appareils de chauffage (chaudière murale, chaudière au sol) et de production d'eau chaude sanitaire (chauffe-bain, accumulateur...).

Il maîtrise les systèmes de régulation associés à ces appareils et réalise les contrôles de combustion des différentes énergies utilisées (gaz, fioul).

Le Technicien de Maintenance doit posséder des connaissances en électricité, en chauffage et en hydraulique. Il respecte la réglementation, la sécurité et l'écologie.

Les qualités requises sont :

- l'esprit d'initiative,
- l'écoute et l'observation,
- le sens du relationnel
- la disponibilité.



Programme de formation

Enseignement professionnel :

Solaire Thermique
Bois Energie
Electricité Régulation
Pompes à chaleur
Ventilation Mécanique Contrôlée

Attestations Complémentaires :

Sauveteur Secouriste du Travail
Habilitation Electrique H0B0

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA / 2 semaines entreprise

Condition d'admission

- CAP Installateur Thermique
- CAP Installateur Sanitaire

Poursuites d'études au CFA BTP 57

- BP Monteur en Installation Génie Climatique et Sanitaire
- BAC PRO Technicien de Maintenance

